



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Dr. Felix Altorfer
Chef de l'état-major de direction
Inspection fédérale de la sécurité
nucléaire
Industriestrasse 19
5200 Brugg

Lausanne, le 6 mars 2014

Consultation : rapport sur la mesure IDA NOMEX 14

Monsieur le Chef de l'état-major de direction,

Le Département des institutions et de la sécurité du Canton de Vaud remercie l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire de l'associer à cette consultation et de lui permettre de donner sa prise de position dans le cadre de l'objet mentionné en titre.

Après examen du rapport du groupe de travail sur la mesure IDA NOMEX 14 de décembre 2013 et de la note "Examen des scénarios de référence pour la planification d'urgence au voisinage des centrales nucléaires" du 4 décembre 2013, le Département des institutions et de la sécurité du Canton de Vaud salue l'analyse effectuée et prend note que des mesures de protection d'urgence peuvent être nécessaires dans la zone 3 en cas d'accident nucléaire.

De la palette de scénarios proposés, nous considérons que le scénario A5 doit servir de scénario de référence pour identifier les mesures et les planifications à entreprendre pour la protection de la population. Ceci tant pour les mesures de protection d'urgence que pour les mesures à déclencher ultérieurement.

Néanmoins, nous sommes étonnés que les travaux du groupe de travail se soient limités aux mesures d'urgence, et n'aient pas considéré l'ensemble des mesures à prendre. Nous estimons que la démarche IDA NOMEX doit permettre d'aborder les conséquences d'un accident nucléaire dans leur globalité et de dresser la liste exhaustive des problématiques auxquelles les autorités fédérales, cantonales et communales pourraient être confrontées (à court et long terme).

Par ailleurs, le rapport souligne que l'application de la protection d'urgence opérationnelle est confiée dans une large mesure aux cantons et relève que la qualité de la prévention fait actuellement état d'un tableau hétérogène. En conséquence, il

nous paraît nécessaire qu'une vue d'ensemble des mesures à prendre ou à planifier soit réalisée dans le cadre d'IDA NOMEX et que la mise en œuvre de ces mesures ou planifications soit pilotée et soutenue par la Confédération.

Même si l'aspect du financement des mesures ne faisait pas partie du mandat du groupe de travail, nous tenons à rappeler que le principe de causalité doit être appliqué et que les frais engendrés ne peuvent en aucun cas être portés à la charge des cantons.

Enfin, nous saluons la démarche qui consiste à examiner les dispositifs existants à la lumière d'événements récents. Ceux-ci ont montré qu'il est nécessaire d'imaginer des incidents réputés "impossibles" et dont les probabilités d'occurrence sont très faibles. En effet, les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ont démontré par deux fois que la réalité n'était pas liée aux résultats des calculs de probabilités. Il faut donc clairement tirer parti de cet enseignement.

En conclusion, le Département des institutions et de la sécurité du Canton de Vaud :

- prend acte du rapport de groupe de travail "scénarios de référence" (mesure IDA NOMEX 14) ;
- se prononce en faveur de la prise en compte, comme scénario de référence, du scénario A5 ;
- de manière plus générale, attend une analyse globale des mesures à prendre en cas d'accident nucléaire avec un pilotage de la mise en œuvre réalisé au niveau de la Confédération.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de l'état-major de direction, à l'expression de notre considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie

- OAE
- SSCM
- M. André Duvillard, Délégué RNS
- M. Urs Vögeli, Président ComABC